



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Interdépartementale
Côte-d'Or - Nièvre
Saône-et-Loire - Yonne

18 au 29 juin 2018



COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS **DANGEREUX !**

**Déstockez
avec des tarifs
préférentiels**

*Réservé aux artisans,
artisans-commerçants
et entreprises de
Saône-et-Loire*

Déchets acceptés à 0.65 € HT / kg :

peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants, solvants,
cartouches de silicone, emballages, huiles minérales,
chiffons et matériaux souillés, filtres à huile,...

Aérosols ou déchets phytosanitaires : 1.70 € HT/kg

Déchets refusés : DASRI - Déchets radioactifs - Amiante ciment ou friable

HORAIRES : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

MÂCON

135, rue Lavoisier
03 85 20 95 60



DIGOIN

Parc d'activités des Blattier
03 85 53 40 96



CRISSEY

29, rue des Confréries
03 85 46 94 00

MONTCEAU-LES-MINES

SRA SAVAC - 72, 74 rue de Nancy
03 85 69 08 16



MONTMOROT (JURA)

ZAC des Toupes
03 84 87 05 20



Partenaires de l'opération :



CCI SAÔNE-ET-LOIRE



Avec le soutien financier :

Financé dans le cadre du Programme Énergie Climat Bourgogne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





MARCHE À SUIVRE

Le Jour J, apport volontaire sur site

● 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours des 2 semaines de l'opération.**

● Respectez les règles de sécurité et de bon sens

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET ;
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire ;
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

Après l'opération

- Envoi de la facture par le prestataire et règlement à réception par vos soins ;
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Interdépartementale
Côte-d'Or - Nièvre
Saône-et-Loire - Yonne

Pour tout renseignement :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale
Délégation Saône-et-Loire

Pôle Développement des Entreprises et des Territoires

Tél : 03 85 41 14 41

Fax : 03 85 41 42 41

Courriel : developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr

www.artisanat-bourgogne.fr

